

10 ans
de Fondation
collective Vita



Rapport de gestion 2013

Fondation collective Vita

Chiffres clés 2012 2013

Retraités

Tous les retraités sont réassurés
auprès de la Zurich Compagnie
d'Assurance sur la Vie SA

Membres actifs

113'506
114'881

Avoirs en millions de CHF

8'912,7
9'475,0

Employeurs affiliés

17'550
18'189

Taux de couverture selon l'art. 44 al. 2, OPP2

102,5%
106,2%

Résultat annuel en millions de CHF

506,5 **315,0**

Rendements des placements de la fortune

8,09% **7,14%**

Table des matières

Avant-propos

Message du président du conseil de fondation	4
Message du président du comité de placement	6

Bilan et compte d'exploitation

Bilan	9
Compte d'exploitation	10

Annexes

1 Bases et organisation	13
2 Membres actifs et rentiers	15
3 Nature de l'application du but	15
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	16
5 Risques actuariels/couverture de risques/taux de couverture	17
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	21
7 Explications relatives aux autres positions du bilan et au compte d'exploitation	27
8 Demandes de l'autorité de surveillance	30
9 Autres informations relatives à la situation financière	30
10 Événements postérieurs à la date du bilan	30

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	33
---	----

Aborder l'avenir avec succès et innovation

Message du président du conseil de fondation



Peter E. Naegeli

A l'occasion de son dixième anniversaire, la Fondation collective Vita a connu une année réussie. Le résultat opérationnel présente des chiffres clés solides. Fin 2013, le taux de couverture a atteint 106,2% et le rendement des placements s'élevant à 7,1% a été nettement supérieur à la moyenne. La Fondation collective Vita a poursuivi sa croissance: plus de 18'000 entreprises ont placé leur prévoyance professionnelle dans les mains de notre fondation collective et lui ont confié la mise en œuvre de leur deuxième pilier pour leurs quelque 115'000 collaborateurs.

«Cela constitue un remarquable gage de confiance sur lequel nous n'avons nullement l'intention de nous reposer.»

Cela constitue un remarquable gage de confiance sur lequel nous n'avons nullement l'intention de nous reposer. La décision de changer de marque a posé les fondements d'un développement prometteur dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Sous la marque collective Vita et en collaboration avec son partenaire Zurich, la Fondation collective Vita va continuer d' étoffer

son offre en matière de prévoyance professionnelle moderne, et ceci dans l'intérêt des entreprises affiliées et de leurs assurés.

Elections 2013 du conseil de fondation

Le conseil de fondation prend au sérieux les besoins des clients et des assurés. En août 2013, le conseil de fondation de la Fondation collective Vita a été renouvelé – pour la plupart des douze membres, il s'agit déjà d'une troisième élection à l'organe suprême de la plus grande fondation collective de Suisse. Cette continuité est à la source de notre réussite; le conseil de fondation a conscience de ses responsabilités dans sa participation à la prévoyance professionnelle et a l'ambition de continuer à améliorer ce qui fonctionne déjà pour le mieux.

Le défi de la LPP 2020

Le Conseil fédéral a lancé une importante discussion sur le plan politique en 2013, avec sa proposition de prévoyance vieillesse 2020. Celle-ci aborde le thème des principaux changements dans les 1^{er} et 2^e piliers en Suisse. La réforme structurelle est entrée en vigueur dès 2012 au niveau législatif. Cela confirme que la politique et le législateur cherchent par tous les moyens à fixer de nouvelles conditions générales légales. Et espérons qu'ils en restent là.

La prévoyance professionnelle est organisée en Suisse de façon privée. Les acteurs de la prévoyance professionnelle ont tout intérêt à exploiter leur marge de manœuvre. C'est à eux de développer des offres modernes porteuses d'avenir et tenant compte à la fois des intérêts des entreprises affiliées et de ceux de leurs assurés. Si cela n'est pas le cas, ils risquent de perdre la confiance de leurs assurés. La demande de plus d'intervention de l'Etat et de réglementation commencerait à s'amplifier, la prévoyance professionnelle en serait alourdie – et plus chère, ce qui n'est ni dans l'intérêt des entreprises, ni dans celui des assurés.

Offres de prestations modernes et conformes aux attentes des clients

L'augmentation de l'espérance de vie entraîne un vieillissement de la société suisse et des carences en matière de financement dans la prévoyance professionnelle. Nous ne pouvons pas simplement fermer les yeux devant cette situation. Avec son partenaire Zurich, la Fondation collective Vita est décidée à faire face à ces défis en proposant une offre de prestations conforme aux attentes des clients. En 2013, nous avons ainsi continué à réduire les primes de risque et de coûts. Et en tant que pionnière d'une répartition conséquente et moderne des placements, de l'assurance risque et des prestations de services, la Fondation collective Vita reste novatrice: en 2013 puisque nous avons développé un nouveau modèle de prévoyance qui a suscité l'intérêt des milieux spécialisés. Ce modèle sera appliqué pour tous les assurés à partir de janvier 2015.

«la prévoyance simple et sûre»

Au nom du conseil de fondation, je vous remercie de votre confiance. Vous pouvez d'ores et déjà être assuré que le conseil de fondation, élu pour un nouveau mandat, fera tout ce qui est en son pouvoir, avec le directeur Samuel Lisse et ses collaborateurs, pour continuer à enrichir la prévoyance professionnelle dans votre intérêt – selon la devise «la prévoyance simple et sûre».



Peter E. Naegeli
Président du conseil de la
Fondation collective Vita

Bien préparés au revirement des taux d'intérêt

Message du président du comité de placement



Prof. Dr. Thorsten Hens

Au cours de l'année écoulée, la conjoncture s'est améliorée. Les banques centrales ont commencé à mettre un frein à leur politique d'argent «facile». En termes médicaux, le patient «économie mondiale» est sorti du coma, et les mesures de réanimation ont pu être en partie abandonnées.

«Les intérêts ont délaissé leur niveau plancher historique et commencent à remonter.»

Conséquence: les intérêts ont délaissé leur niveau plancher historique et commencent à remonter. Cela a conduit d'une part les investisseurs à rapatrier leurs placements des pays émergents vers les pays développés en 2013, et d'autre part, les cours des placements en valeur nominale, surtout en francs suisses, ont été soumis à de fortes pressions en 2013.

Très bonne année de placement pour la Fondation collective Vita

Le rendement annuel de la Fondation collective Vita a été globalement très positif: 7,1%. Une comparaison avec les autres grandes fondations collectives le démontre également. Etant donné que les taux d'intérêt en hausse sur les marchés des capitaux font baisser les cours des obligations, la Fondation collective Vita a perdu 2,8% sur les obligations suisses, niveau encore jamais atteint dans cette catégorie. Le fait que nous ayons fortement sous-pondéré les obligations suisses du fait de ce revirement escompté des intérêts s'est avéré payant.

Contrairement aux obligations, les actions ont connu une excellente évolution au cours de l'année passée: la Fondation collective Vita a dégagé un rendement de plus de 20%. Les placements alternatifs ont également contribué à cette réussite: avec ses Hedge Funds, la Fondation collective Vita a dégagé un rendement très réjouissant de 11,3%. Les hypothèques et les biens immobiliers ont évolué de manière différenciée. La Fondation collective Vita a dégagé un rendement de 2,8% sur les hypothèques concédées et même de 6,5% sur ses placements immobiliers tandis que les placements dans l'immobilier suisse dans le domaine du logement ont de nouveau évolué de manière extrêmement encourageante avec un rendement de 7,3%.

10 ans de Fondation collective Vita – un bilan intermédiaire positif

La Fondation collective Vita a été fondée il y a dix ans. Lorsque l'on regarde en arrière, on s'aperçoit qu'elle a dégagé un excellent rendement pendant cette période avec plus de 3,5% par année (et même 6,3% par an au cours des cinq dernières années). Ce rendement est d'autant plus remarquable si l'on tient compte de la présence de la plus grande crise financière jamais survenue au cours de cette période, crise que la jeune Fondation collective Vita de l'époque a

maîtrisée avec brio. Cette fondation collective est extrêmement sûre, ceci pas uniquement en raison de la faible volatilité des rendements, lesquels sont de l'ordre d'un peu plus de 4%.

Quelle situation future pour les actions après ce niveau record historique?

Les principaux marchés des actions tels que l'indice Dow Jones Industrial Average, l'indice des plus grandes actions nord-américaines, ont quasiment atteint un nouveau record historique en 2013. Les autres classes de placement standard des caisses de pension suisses, comme les obligations suisses et l'immobilier suisse, n'ont jamais été aussi chères.

«La Fondation collective Vita a diversifié ses placements et est par conséquent bien préparée au revirement des taux d'intérêts.»

Etant donné ce contexte, il sera difficile, pour les caisses de pension et les fondations collectives suisses, de dégager des rendements attrayants dans un avenir proche. Toutefois, la Fondation collective Vita a diversifié ses placements et est par conséquent bien préparée au revirement des taux d'intérêts. Nous sommes donc convaincus qu'elle dégagera également bientôt des rendements attractifs du fait de sa forte part de 12,33% en placements non traditionnels (Hedge Funds, Private Equity, Commodities, Insurance Linked Securities, placements en infrastructure).



Prof. Dr. Thorsten Hens
Président du comité de placement

Bilan et compte d'exploitation

Bilan

Actif

en CHF	Annexe	31.12.2013	31.12.2012
Placements		9'395'895'686	8'898'525'737
Liquidités	6.4	165'279'960	227'351'044
Autres avoirs en compte courant	7.1	1'022'554	41'988'786
Comptes courants des employeurs	6.9	87'404'197	86'289'725
Autres créances		8'638'724	13'007'753
Placements collectifs – obligations	6.4	4'015'526'307	3'735'905'201
Placements collectifs – actions	6.4	2'287'216'386	2'135'466'273
Placements collectifs – immobilier	6.4	990'358'930	918'837'325
Placements collectifs – alternatifs	6.4	1'163'187'778	1'018'253'045
Placements hypothécaires	6.4	677'260'850	721'426'586
Comptes de régularisation actifs	7.2	79'097'111	14'199'988
Total de l'actif		9'474'992'797	8'912'725'725

Passif

en CHF	Annexe	31.12.2013	31.12.2012
Dettes		154'771'501	137'514'535
Prestations de libre passage		152'634'428	136'207'747
Autres dettes		2'137'073	1'306'788
Comptes de régularisation passifs	7.3	287'533'614	255'390'179
Réserves de contributions des employeurs	6.9	120'968'173	124'256'792
Capitaux de prévoyance, provisions techniques et fonds libres des caisses de prévoyance		8'393'042'765	8'191'907'990
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	8'180'068'641	8'089'175'684
Provisions techniques	5.5	121'322'567	0
Fonds libres des caisses de prévoyance	5.4	91'651'556	102'732'306
Réserves de fluctuation de valeurs	6.3	518'626'745	203'606'229
Capital de la fondation et fonds libres		50'000	50'000
Capital de la fondation		50'000	50'000
Résultat de l'année en cours		0	0
Total du passif		9'474'992'797	8'912'725'725

Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	31.12.2013	31.12.2012
Cotisations et apports ordinaires et autres		1'097'866'590	1'120'472'604
Contributions d'épargne	7.4	636'353'100	640'760'597
Contributions de risque	7.6	153'503'438	181'859'399
Contributions destinées au supplément dû au renchérissement	7.6	4'150'632	8'284'556
Contributions au fonds de garantie	7.6	3'721'769	4'740'228
Contributions destinées aux frais administratifs	7.6	59'844'614	65'159'442
Primes uniques et rachats		222'881'981	209'769'987
Remboursements des fonds libres des caisses de prévoyance (net)	5.4	12'489'916	8'808'600
Placements dans les réserves de contributions des employeurs	6.9	-2'686'405	-25'055'277
Remboursements des réserves de contributions des employeurs	6.9	7'607'546	26'145'071
Prestations d'entrée		628'972'423	607'662'049
Apports de libre passage		622'987'769	598'949'341
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		5'984'654	8'712'708
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		1'726'839'013	1'728'134'653
Prestations réglementaires et versements anticipés		-260'355'360	-287'897'317
Rentes de vieillesse		-85'308'671	-73'737'865
Rentes de survivants		-8'298'002	-7'308'110
Rentes d'invalidité		-34'767'109	-33'420'521
Prestations en capital à la retraite		-100'315'950	-136'298'641
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-31'665'628	-37'132'180
Prestations de sortie		-1'276'452'220	-1'010'833'926
Prestations de libre passage en cas de sortie		-1'225'433'397	-944'996'289
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-45'901'122	-64'765'708
Réserve mathématique d'invalides à la résiliation du contrat		-5'117'700	-1'071'929
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-1'536'807'580	-1'298'731'243
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs		-231'035'688	-239'079'726
Constitution (-)/Dissolution (+) du capital de prévoyance des assurés actifs		87'288'768	-104'721'719
Constitution (-)/Dissolution (+) de provisions techniques		-121'322'567	0
Constitution (-)/Dissolution (+) de fonds libres des institutions de prévoyance	5.4	-12'489'916	-8'808'600
Constitution de réserves de contributions des employeurs	6.9	2'686'405	25'055'277
Dissolution de réserves de contributions des employeurs	6.9	-7'607'546	-26'145'071
Rémunération du capital d'épargne		-178'181'724	-123'947'371
Rémunération des fonds libres des institutions de prévoyance	5.4	-1'409'109	-512'242
Report		-41'004'255	190'323'684

en CHF	Annexe	31.12.2013	31.12.2012
Report		- 41'004'255	190'323'684
Produits des prestations d'assurance		206'677'037	184'456'412
Prestations sous forme de rentes		128'373'783	114'466'496
Prestations d'assurance en capital		12'352'063	15'996'910
Prestations d'assurance libération du paiement des primes		25'967'406	27'655'794
Prestations d'assurance réserve mathématique d'invalides		5'117'700	1'071'929
Parts d'excédents résultant de contrats d'assurance	5.8	34'866'084	25'265'283
Charges d'assurance		- 452'415'720	- 492'189'353
Primes d'assurance			
Primes de risque	7.6	- 157'654'070	- 190'143'955
Primes de coûts	7.6	- 59'608'944	- 65'159'442
Apports uniques aux assurances		- 231'090'124	- 232'679'971
Contributions au fonds de garantie		- 4'062'581	- 4'205'985
Résultat de l'activité d'assurance		- 286'742'939	- 117'409'258
Résultat net des placements		605'052'003	628'786'371
Intérêts	6.8.1	4'142'275	6'604'355
Rémunération des réserves des contributions des employeurs		- 1'632'557	- 551'876
Résultat des placements collectifs – obligations	6.8.1	26'317'810	195'379'628
Résultat des placements collectifs – actions	6.8.1	429'293'644	253'725'394
Résultat des placements collectifs – immobilier	6.8.1	63'494'716	107'806'999
Résultat des placements alternatifs	6.8.1	139'159'417	40'878'541
Résultat des opérations de couverture des risques de change	6.8.1	3'674'179	6'245'983
Intérêts hypothécaires	6.8.1	19'364'249	21'071'043
Frais d'administration des placements	6.8	- 78'761'730	- 2'373'696
Autres produits		1'016'349	245'360
Produits de prestations fournies		344'438	245'360
Dissolution de ducroire		671'911	0
Autres charges		0	- 1'791'649
Constitution de ducroire		0	- 1'791'649
Frais de gestion		- 4'304'898	- 3'315'918
Administration générale		3'577'151	2'851'677
Organe de révision et expert de la prévoyance professionnelle		389'238	164'241
Autorités de surveillance		237'199	300'000
Marketing		101'310	0
Produits avant constitution des réserves de fluctuation de valeurs		315'020'516	506'514'907
Constitution (-)/Dissolution (+) des réserves de fluctuation de valeurs		- 315'020'516	- 203'606'229
Excédent de charges (-)/excédents de produits (+)		0	302'908'678

Annexes

1 Bases et organisation

Forme juridique	Fondation au sens des art. 80 ss. CC
Constitution de la fondation	13 juin 2003
Première inscription au registre du commerce/N° CH-020.7.001.096-8	17 septembre 2003
Acte de fondation (dernière adaptation)	Mai 2010
Règlement d'organisation	Octobre 2013
Règlement de prévoyance	Octobre 2013
Règlement de placement	Février 2013
Règlement relatif à la constitution des réserves de fluctuation de valeurs et d'autres réserves	Novembre 2006
Règlement de liquidation partielle	Septembre 2010
Système de primauté	Primautés de cotisations
Enregistrement	N° d'ordre ZH.1446
Fonds de garantie	Oui


1.1 But

La fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle obligatoire des salariés et des employeurs en cas d'invalidité et de vieillesse et, en cas de décès, en faveur de leurs survivants. La prévoyance est réalisée avant tout dans les limites de la LPP et de ses dispositions d'application. La fondation peut pratiquer une prévoyance excédant les prestations minimales fixées par la loi, y compris des prestations d'assistance dans des cas difficiles de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

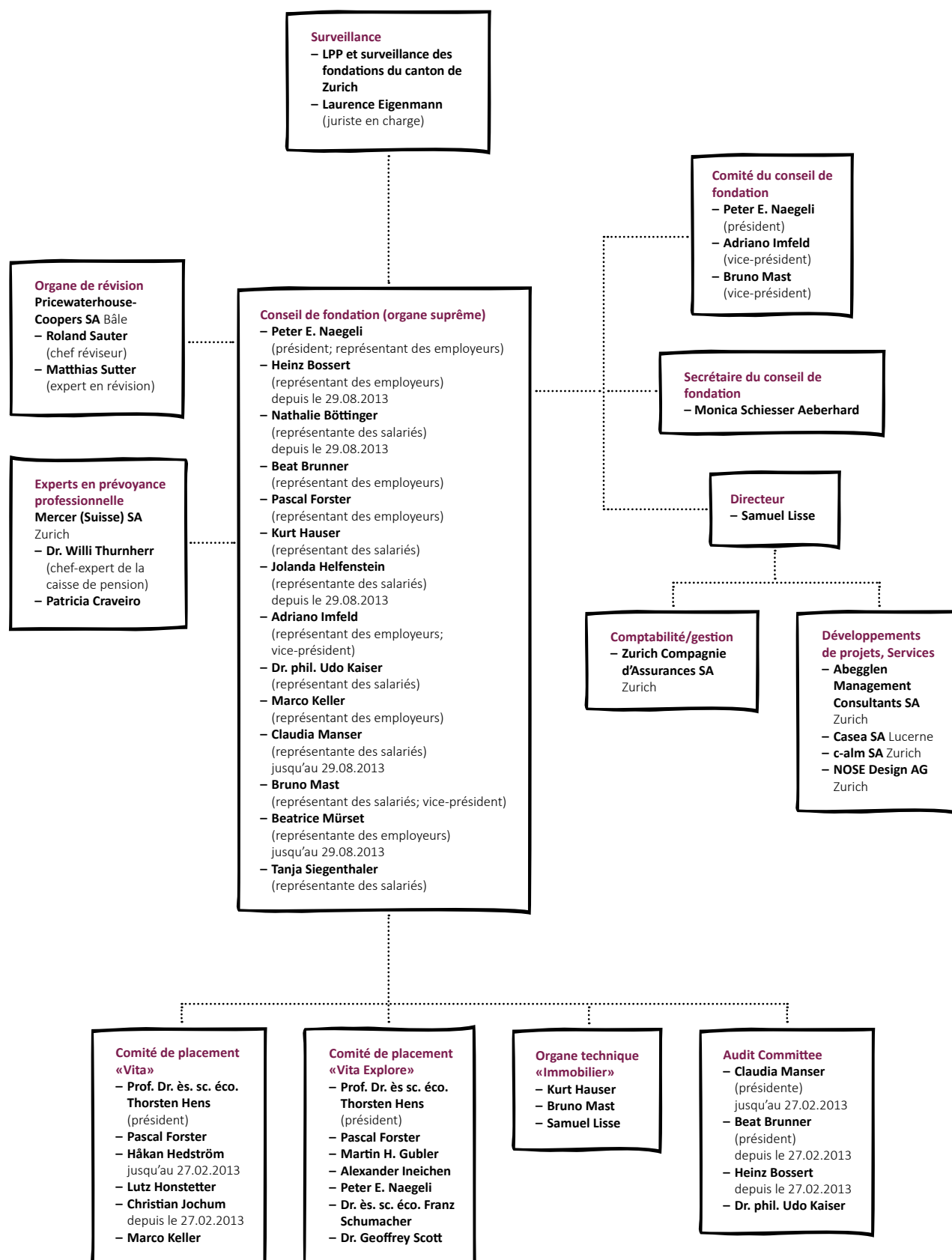
Le comité du conseil de fondation désigne les personnes habilitées à signer. Seule la signature collective à deux est autorisée.

1.2 Employeurs affiliés

	31.12.2013	31.12.2012
Nombre d'employeurs affiliés	18'189	17'550

+639  EN 2013

1.3 Organes de gestion et autres fonctions



2 Membres actifs et rentiers

	31.12.2013	31.12.2012
Total des membres actifs	114'881	113'506
Assurés actifs	110'568	109'320
Assurés en incapacité de gain	4'313	4'186
Total des rentiers	9'311	8'605
Rentes de vieillesse	5'494	4'858
Rentes d'enfants de retraités	100	92
Rentes de conjoint	653	584
Rentes d'orphelin	258	240
Rentes temporaires en cas de décès	0	1
Rentes d'invalidité	2'332	2'345
Rentes d'enfants d'invalides	474	485

3 Nature de l'application du but

La fondation a rempli son but lorsque des employeurs s'y affilient par un contrat d'adhésion. Sur la base de ce dernier est fondée une caisse de prévoyance.

Le comité de caisse approuve le règlement de prévoyance mis en vigueur par le conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, le comité de caisse définit le genre et l'étendue des prestations de prévoyance, les contributions des assurés et de l'employeur ainsi que les dispositions spécifiques à la prévoyance. Le règlement et le plan de prévoyance sont mis en vigueur par le comité de caisse.

Les charges de la prévoyance sont en principe financées par les salariés et l'employeur, ce dernier assumant au minimum 50% des frais.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont régies selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe reflètent la situation financière effective au sens de la législation relative à la prévoyance professionnelle et correspondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation des placements est effectuée aux valeurs actuelles (pour l'essentiel aux valeurs de marché). En outre, les dispositions des recommandations spécialisées conformément à la Swiss GAAP RPC 26 («true & fair view») sont applicables.

L'évaluation des placements directs dans l'immobilier est déterminée à l'aide d'une méthode reconnue en prenant en compte les instructions d'évaluation légales.

Tous les autres placements pour lesquels aucun cours de marché (valeur de marché) n'est disponible sont évalués à la Net Asset Value (par ex. Private Equity) ou à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur éventuellement nécessaires (par exemple les hypothèques).

Tous les montants en francs sont arrondis dans les comptes annuels et dans l'annexe. Des différences minimales peuvent découler de ces arrondis.

5 Risques actuariels/couverture de risques/taux de couverture

5.1 Nature de la couverture de risques/réassurance

La fondation a conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA un contrat d'assurance vie collective afin de couvrir les risques actuariels de décès et d'invalidité ainsi que le rachat des prestations de vieillesse. La fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire.

5.2 Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les réserves mathématiques afférentes aux engagements de rentes résultant du contrat d'assurance vie collective conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA ne sont pas portées au bilan. Elles se répartissent comme suit:

en CHF	31.12.2013	31.12.2012
Réserve mathématique relative aux bénéficiaires de rentes	1'923'295'328	1'738'749'265
Rentes de vieillesse	1'351'190'799	1'182'460'287
Rentes d'enfants de retraités	2'180'671	1'156'501
Rentes d'invalidité	222'854'632	223'816'535
Rentes d'enfants d'invalides	6'488'661	6'407'591
Rentes d'orphelin	4'749'092	4'664'649
Rentes de conjoint	126'501'699	112'758'552
Rentes décès à terme	0	12'062
Libération du paiement des primes	209'329'775	207'473'089

5.3 Développement et rémunération du capital d'épargne

en CHF	31.12.2013	31.12.2012
Rémunération du capital d'épargne obligatoire	2,00%	1,50%
Rémunération du capital d'épargne surobligatoire	2,50%	1,50%
Capital d'épargne au début de l'année	8'089'175'684	7'860'506'594
Constitution du capital d'épargne	-202'372'007	-7'571'673
Contributions d'épargne	636'353'100	640'760'597
Contributions d'épargne AI	25'967'406	27'655'794
Sommes de rachats	107'798'741	97'476'595
Prestations d'entrée PLP	622'987'769	598'949'341
Prestations de sortie PLP	-1'225'433'397	-944'996'289
Dont différence à la sortie selon l'art. 17 LFLP ¹⁾	309'334	536'596
Dédutions pour découvert à la résiliation du contrat ¹⁾	-171'422	-3'041'353
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-45'901'122	-64'765'708
Remboursement des versements anticipés	5'984'654	8'712'708
Prestations en capital en cas de décès	-31'665'628	-37'078'180
Dont prestations de la compagnie d'assurance ¹⁾	12'352'063	15'942'910
Prestations en capital à la retraite	-100'315'950	-136'298'641
Rachat de rentes de prestations vieillesse/survivants/invalidité	-231'090'124	-232'679'971
Dont différences du rachat de rentes ¹⁾	20'452'568	21'253'928
Reprises de portefeuilles d'assureurs antérieurs	115'083'240	112'293'392
Rémunération du capital d'épargne	178'181'724	123'947'371
Capital d'épargne en fin d'année	8'180'068'641	8'089'175'684
Dont avoirs de vieillesse selon LPP	4'936'018'206	4'876'281'329

1) Charges et produits influant sur le résultat et pris en compte dans le compte d'exploitation sous le poste «Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs»

5.4 Développement et rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance

en CHF	31.12.2013	31.12.2012
Rémunération des fonds libres	1,50%	0,50%
Fonds libres (comptes de prévoyance)	91'651'556	102'732'306
Fonds libres (comptes de prévoyance) de l'année précédente	102'732'306	111'028'712
Apports dans les fonds libres (comptes de prévoyance)		
Provenant des reprises de contrats	512'500	1'249'493
Provenant des contributions	1'395'632	1'073'096
Prélèvements sur les fonds libres (comptes de prévoyance)		
Provenant des sorties de contrat	-3'399'324	-1'032'706
Pour apport dans le capital d'épargne	-10'987'594	-10'095'652
Correction de la différence	-11'129	-2'831
Rémunération des fonds libres (comptes de prévoyance)	1'409'167	512'194

5.5 Composition, développement et explication des réserves mathématiques

D'après la lettre de l'autorité de surveillance du 7 octobre 2013 relative au rapport 2012, l'autorité de surveillance a constaté que la fondation renonce à la constitution d'une provision pour pertes liées aux départs en retraite. En principe, les promesses de prestations d'une institution de prévoyance prévoient des réserves mathématiques qui ne sont pas couvertes ou pas suffisamment par les contributions réglementaires ou qui peuvent faire l'objet de fluctuations.

Après consultation des experts de la prévoyance professionnelle, le conseil de fondation a décidé de constituer, avec la clôture de l'exercice 2013, une provision pour pertes liées aux départs en retraite à hauteur de CHF 121'322'567.

La provision couvre le besoin de financement supplémentaire qui découle de la différence entre le tarif collectif de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA et le taux de conversion légal, resp. déterminé sous forme réglementaire.

5.6 Résultat de l'expertise de technique d'assurance du 22 avril 2014

Les experts en prévoyance professionnelle ont constaté lors de leur expertise, que

- le taux de couverture de la Fondation collective Vita atteignait 106,2% au 31 décembre 2013 et qu'il s'était donc sensiblement amélioré au cours de l'année 2013;
- les contributions accrues aux risques et aux frais de gestion prélevées en 2013 (y compris les participations aux excédents de la compagnie d'assurance) ont permis de couvrir les primes d'assurances, les primes au fonds de garantie, les frais supplémentaires de rachat des rentes vieillesse ainsi que les frais administratifs;
- la réserve de fluctuation de valeurs n'est constituée qu'à hauteur de 51,49% de la valeur cible définie et la propension structurelle au risque de la fondation doit être considérée comme limitée;
- du fait de la propension structurelle au risque, la fondation est toutefois en mesure de supporter les risques existants en termes de placements;
- le taux d'intérêt technique n'a aucune influence sur le calcul des capitaux de prévoyance et des réserves mathématiques tant que les rentes en cours sont prises en charge par Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA et que la méthode de calcul utilisée pour déterminer la provision n'est pas adaptée;
- il faut tenir compte de l'environnement durable de taux d'intérêt bas, mais il est recommandé toutefois de vérifier une réduction du taux d'intérêt technique.

Les détails relatifs au bilan de technique d'assurance au 31 décembre 2013 peuvent être consultés auprès de la direction.

5.7 Taux de couverture selon l'art. 44 al. 2, OPP2

Un découvert existe lorsque, à la date de référence du bilan, le capital de prévoyance théoriquement nécessaire selon les calculs actuariels n'est pas couvert par la fortune de prévoyance disponible.

en CHF	31.12.2013	31.12.2012
Fortune de prévoyance disponible	8'911'719'510	8'395'564'219
Fortune brute (total de l'actif)	9'474'992'797	8'912'725'724
Dettes	-154'771'501	-137'514'535
Comptes de régularisation passifs	-287'533'614	-255'390'179
Réserves de contributions des employeurs	-120'968'173	-124'256'792
Capital de prévoyance actuariel	8'393'042'765	8'191'907'990
Taux de couverture selon l'art. 44 al. 2 OPP2	106,2%	102,5%

5.8 Parts excédentaires de l'assurance

Au cours de l'exercice écoulé, la Fondation collective Vita de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA disposait de participations aux excédents à hauteur de CHF 34,9 millions (année précédente: CHF 25,3 millions). Celles-ci ont été créditées intégralement sur le compte d'exploitation afin d'alimenter les réserves de fluctuation de valeurs.

+ 3,7%  EN 2013

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

En sa qualité d'organe de direction, le conseil de fondation assume la responsabilité des placements. Il a réglé l'organisation de l'administration de la fortune et les compétences des services mandatés dans le règlement de placement ainsi que dans les annexes I–III. Le conseil de fondation définit la stratégie de placement et, pour ce faire, il est soutenu dans ses activités par le comité de placement à titre consultatif. Le conseil de fondation a délégué respectivement à l'administrateur et au comité de placement la mise en œuvre de la stratégie de placement et la surveillance des placements.

Mandats, gérants de fortune, banque dépositaire

Placements collectifs	Zurich Fondation de placement CapVis Equity Partners SA Everest Capital Frontier Markets Equity Ltd 36 South Funds PLC Aberdeen Global Frontier Markets Equity Fund
Hypothèques	Zurich IMRE SA
Couverture des risques de change	UBS SA
Conseil en matière de placements	swissQuant Group SA SIGLO Capital Advisors SA PPCmetrics SA c-alm SA Casea SA
Banque dépositaire	Banque Julius Baer & Cie SA UBS SA

6.2 Extension des possibilités de placement selon l'art. 50 al. 4 OPP2

Il n'a pas été recouru à l'élargissement des possibilités de placement conformément à l'art. 50 alinéa 4 OPP2 durant l'exercice écoulé.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2013	31.12.2012
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible		
Valeur cible en % des engagements de prévoyance	12%	12%
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible en CHF	1'007'165'132	983'028'959
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective	518'626'745	203'606'229
Réserve de fluctuation de valeurs au début de l'année	203'606'229	–
Dissolution (-)/constitution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs	315'020'516	203'606'229
Différence réserve de fluctuation de valeurs par rapport à la valeur cible	488'538'387	779'422'731

La méthode de calcul de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est définie dans les directives de placement. Elle se fonde sur des considérations économique-financières et tient compte de la situation et des attentes actuelles.

6.4 Présentation des placements par catégories

	31.12.2013	31.12.2013	Stratégie	Marges tactiques		Limite OPP2
	en CHF			Minimum	Maximum	
Liquidités	165'279'960	1,78%	0,50%	0,00%	5,00%	
Comptes courants bancaires, Poste	165'279'960	1,78%	0,50%	0,00%	5,00%	
Placements collectifs – obligations	4'015'526'307	43,18%	42,50%	15,00%	77,50%	
Obligations Suisse	1'036'095'892	11,14%	20,50%	5,00%	35,00%	
Obligations Etranger	2'508'686'932	26,98%	17,00%	5,00%	35,00%	
Emprunts convertibles Global	457'865'639	4,92%	5,00%	2,00%	7,50%	
Couverture des risques de change	12'877'844	0,14%	n.a.	n.a.	n.a.	
Placements collectifs – actions	2'287'216'386	24,60%	21,00%	7,00%	33,50%	50%
Actions Suisse	560'466'829	6,03%	5,50%	2,00%	8,00%	
Actions Etranger	1'726'749'557	18,57%	15,50%	5,00%	25,50%	
Placements collectifs – immobilier	990'358'930	10,65%	10,00%	5,00%	13,00%	30%
Immobilier Suisse	686'097'766	7,38%	7,00%	5,00%	9,00%	
Immobilier Etranger	304'261'164	3,27%	3,00%	0,00%	4,00%	10%
Placements collectifs alternatifs	1'163'187'778	12,51%	18,00%	7,00%	24,00%	15%
Hedge Funds	947'391'490	10,19%	10,00%	6,00%	11,00%	
Private Equity	30'272'151	0,33%	2,00%	0,00%	3,00%	
Commodity Funds	107'834'076	1,16%	2,00%	1,00%	3,00%	
Insurance Linked Strategies	44'936'735	0,48%	2,00%	0,00%	3,00%	
Infrastructure	32'753'326	0,35%	2,00%	0,00%	4,00%	
Placements directs	677'260'850	7,28%	8,00%	7,00%	10,00%	50%
Hypothèques	677'260'850	7,28%	8,00%	7,00%	10,00%	
Total des placements	9'298'830'211	100,00%	100,00%			
Actifs opérationnels	176'162'586					
Autres avoirs en compte courant	1'022'554					
Avoirs des contributions des employeurs	87'404'197					
Autres avoirs	8'638'724					
Comptes de régularisation actifs	79'097'111					
Total de l'actif	9'474'992'797					
Actions		24,92%				50%
Monnaies étrangères sans couverture des risques de change		25,58%				30%

Limite selon OPP2

Les spécifications relatives aux limites individuelles visées aux articles 54, 54a, 54b et à l'article 55 OPP2 sont remplies.

6.5 Engagements courants (ouverts) de capitaux

Les engagements de placement non encore révoqués (Committments) étaient les suivants au jour de clôture du bilan:

	en CHF
Private Equity (CapVis)	24'100'000
Private Equity (Zurich Fondation de placement)	210'100'000
Immobilier Europe direct (Zurich Fondation de placement)	138'800'000
Infrastructure (Zurich Fondation de placement)	151'900'000

6.6 Instruments financiers dérivés en cours

En lien avec les règles prescrites par le conseil de fondation en vue de garantir les devises étrangères, les couvertures de monnaies suivantes étaient en suspens au 31 décembre 2013:

31.12.2013	CHF	USD	GBP	YEN
Montant en monnaie étrangère		271'137'090	9'686'230	18'050'344'000
Contre-valeur en CHF	420'878'002	249'835'205	14'213'283	156'829'515
Cours de clôture au 31.12.		0,89060	1,47550	0,00846
Valeur du marché en CHF	408'472'635	241'474'692	14'292'032	152'705'910
Résultat non réalisé en CHF	12'405'368	8'360'512	-78'749	4'123'604

Afin de minimiser le risque de contrepartie pour les couvertures de risques de change, la différence avec la valeur correspondante du marché est garantie sur un compte bancaire de la fondation. Au 31 décembre 2013, la garantie était de CHF 12'520'000.

6.7 Valeur de marché et co-contractants des titres en Securities Lending

Au cours de l'exercice écoulé, aucun titre n'a été prêté.

6.8 Explications du résultat net des placements

6.8.1 Présentation du résultat net des placements

en CHF	2013	2012
Intérêts	2'509'718	6'052'479
Intérêts sur avoirs bancaires	6'506	71'645
Intérêts sur avoirs des clients	9'170'051	11'089'158
Intérêts provenant des reprises de contrats	143'429	223'164
Intérêts moratoires et autres intérêts passifs	-5'177'711	-4'779'612
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	-1'632'557	-551'876
Placements collectifs – obligations	26'317'810	195'379'627
Obligations Suisse	-38'754'485	62'671'221
Obligations Etranger	31'894'166	114'480'653
Emprunts convertibles Global	33'178'130	18'227'753
Placements collectifs – actions	429'293'644	253'725'394
Actions Suisse	132'432'376	81'294'958
Actions Etranger	296'861'268	172'430'436
Placements collectifs – immobilier	63'494'716	107'806'998
Immobilier Suisse	47'447'759	49'422'736
Immobilier Etranger	16'046'957	58'384'262
Placements collectifs alternatifs	139'159'417	40'878'541
Hedge Funds	140'913'753	43'253'676
Private Equity	12'530'699	-1'891'431
Commodity Funds	-15'206'216	431'875
Collateralised Loan Obligations USD	0	-915'579
Infrastructure	869'426	0
Insurance Linked Strategies	51'756	0
Placements directs	19'364'249	21'071'043
Hypothèques	19'364'249	21'071'043
Résultat des opérations de couverture des risques de change	3'674'179	6'245'983
Frais de gestion de fortune	-78'761'730	-2'373'696
TER et autres frais de gestion de fortune	-76'873'586	-380'643
Gestion de fortune hypothèques	-1'888'144	-1'993'053
Résultat net des placements de la fortune	605'052'003	628'786'369
Performance nette (MWR)	6,93%	7,83%
Performance brute (TTWR)	7,14%	8,09%



MWR = Money Weighted Rate of Return

Performance d'un portefeuille en tenant compte des entrées et des sorties de capitaux pendant la période d'évaluation.

TTWR = True Time Weighted Rate of Return

Performance d'un portefeuille en ignorant les entrées et les sorties de capitaux pendant la période d'évaluation.

6.8.2 Explications relatives aux frais de gestion des avoirs (avec le coût du Total Expense Ratio [TER])

Placements de la fortune

	en CHF
Total des placements de la fortune	9'395'895'686
Dont placements transparents	9'370'597'737
Part des placements transparents – taux de transparence des frais	99,73%

Placements selon l'art. 48a al. 3 OPP2 sans TER

Description (fournisseur)	ISIN	Etat	Valeur du marché en CHF
Groupe de placement immobilier Europe direct (Zurich Fondation de placement) ²⁾	CH0183503272	21'879,89	25'297'949

2) Nouveau groupe de placement lancé en novembre 2013 (encore aucun TER existant)

Frais de gestion des avoirs

	en CHF
Frais de gestion des avoirs enregistrés directement	4'405'360
Somme de tous les principaux chiffres de frais en CHF pour les placements collectifs	74'356'370
Frais de gestion des avoirs enregistrés dans le compte d'exploitation	78'761'730
En % des placements de la fortune transparents en termes de coûts	0,84%

Les frais de gestion des avoirs enregistrés directement contiennent les frais du personnel chargé de la gestion des placements au niveau de la fondation.

Environ 65% de la «somme de tous les principaux chiffres de coûts en CHF pour les placements collectifs» présentée relèvent des placements alternatifs qui ont augmenté sensiblement en 2013 par rapport à l'année précédente du fait de la bonne évolution et des frais de rendement en découlant; 27% sont dus aux actions et obligations et 8% à l'immobilier. Outre les frais fixes et dépendants du rendement de gestion du portefeuille au niveau du fonds général et cible, cette somme contient d'autres frais, resp. prestations de services:

- Sélection/désélection ainsi que surveillance permanente et gestion des risques au niveau des classes individuelles de placement ainsi que toutes les charges en découlant (établissement d'analyses, Due Diligence Reports, déploiement/structuration, frais de déplacement, etc.)
- Gestion d'immeubles des placements directs détenus par Zurich Fondation de placement
- Frais de dépôt de tous les effets en Suisse et à l'étranger ainsi que de toutes les participations de Zurich Fondation de placement
- Proxy Voting
- Conseil en placement/soutien dans le processus de conseil et de vente des entreprises affiliées

6.9 Explications des placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

en CHF	2013	2012
Intérêts moratoires comptes courants des employeurs	3,50%	3,50%
Comptes courants des employeurs	87'404'197	86'289'725
Comptes courants des employeurs (brut)	90'773'421	90'330'860
Ducroire	-3'369'224	-4'041'135
Réserves de contributions des employeurs	120'968'173	124'256'792
Réserves de contributions des employeurs au début de l'année	124'256'792	124'794'710
Apports dans les réserves de contributions des employeurs		
Provenant des reprises de contrats	493'681	1'276'342
Par les employeurs	2'192'724	23'778'935
Prélèvements sur les réserves de contributions des employeurs		
Provenant des sorties de contrats	-5'944'251	-2'027'322
Par les employeurs	-1'661'554	-24'117'721
Correction de la différence	-1'740	-27
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	1'632'521	551'876

6.10 Réglementation contractuelle de la rétrocession

Les fonds de prévoyance de la Fondation collective Vita sont investis surtout dans des groupes de placement (placements collectifs) de la Zurich Fondation de placement. Pour l'exploitation des différents groupes de placement et des fonds institutionnels utilisés, Zurich Invest SA (compagnie de gestion pour la Zurich Fondation de placement) est indemnisée par des honoraires de gestion provenant des fonds institutionnels. Aucune rétrocession n'est payée. Par son investissement dans des placements collectifs de la Zurich Fondation de placement, la Fondation collective Vita participe à la fondation de placement.

7 Explications relatives aux autres positions du bilan et au compte d'exploitation

7.1 Autres avoirs en compte courant

Le trafic des paiements courant entre la fondation et Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA concernant les primes d'assurance, les honoraires des médecins pour le contrôle de santé ainsi que les frais de retrait anticipé pour la propriété du logement est effectué sur ce compte.

7.2 Comptes de régularisation actifs

en CHF	31.12.2013	31.12.2012
Comptes de régularisation actifs	79'097'111	14'199'988
Rabais sur le Management Fee pour les placements collectifs	5'155'514	4'599'181
Intérêts courus des hypothèques	2'570'079	2'949'451
Prestations d'assurance en suspens	8'303'329	1'535'979
Versement de prestations anticipé à des assurés	23'032'775	1'175'746
Autres régularisations	40'035'414	3'939'630

Les autres régularisations incluses dans ce poste sont constituées par CHF 40,0 millions de parts achetées avec date de valeur au 24 décembre 2013 du groupe de placement Insurance Linked Strategies de la Zurich Fondation de placement et qui ont été décomptées au 3 janvier 2014.

7.3 Comptes de régularisation passifs

en CHF	31.12.2013	31.12.2012
Comptes de régularisation passifs	287'533'614	255'390'179
Paiement anticipé de cotisations	173'459'273	137'242'375
Paiements entrées pas encore traitées	47'598'931	53'179'997
Reprises de contrats et autres régularisations	53'955'409	61'307'806
Garantie couverture des risques de change	12'520'000	3'660'000

7.4 Répartition des contributions d'épargne, de risque et autres en contributions des employeurs et contributions des salariés

Pour des raisons techniques liées au système, la répartition en cotisations des employeurs et des salariés n'est pas effectuée dans le compte d'exploitation. La répartition approximative de toutes les contributions est indiquée ci-après à des fins d'information:

	2013		2012	
	en CHF		en CHF	
Contributions d'épargne	636'353'100		640'760'597	
Contributions d'épargne des salariés	292'793'170	46,0%	295'262'483	46,0%
Contributions d'épargne des employeurs	343'559'931	54,0%	345'498'114	54,0%
Contributions de risque et autres contributions	221'220'453		260'043'625	
Contributions de risque et autres contributions des salariés	99'821'012	45,0%	116'343'518	45,0%
Contributions de risque et autres contributions des employeurs	121'399'441	55,0%	143'700'107	55,0%
Contributions globales	857'573'553		900'804'223	
Cotisations globales des salariés	392'614'181	46,0%	411'606'001	46,0%
Contributions globales des employeurs	464'959'371	54,0%	489'198'221	54,0%

7.5 Prestations réglementaires

En rapport avec les reprises de contrats d'entreprises nouvellement affiliées, les retraités (rentes de vieillesse, pour survivants et d'invalidité) n'ont en partie été transférés à la Fondation collective Vita que dans le courant de l'année. Jusqu'à leur transfert à la Fondation collective Vita, les rentes ont été versées par les anciennes institutions de prévoyance. Les rentes comptabilisées dans le compte d'exploitation n'incluent dès lors que les prestations versées par la Fondation collective Vita.

En accord avec les anciennes institutions de prévoyance, les contributions au fonds de garantie sont décomptées par les institutions de prévoyance concernées, sur la base des rentes versées.

7.6 Financement des coûts liés aux risques et des autres coûts

En vertu de la décision du conseil de fondation du 21 février 2005, aucune contribution pour la différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance n'est perçue depuis l'année 2006. L'éventuel sous-financement doit être compensé par le revenu des placements.

en CHF	31.12.2013	31.12.2012
Primes de risque aux compagnies d'assurance	-217'263'015	-255'303'397
Primes de coûts aux compagnies d'assurance	-157'654'070	-181'859'399
Total intermédiaire des primes aux compagnies d'assurance	-59'608'944	-73'443'998
Participations aux excédents des compagnies d'assurance	34'866'084	25'265'283
Contributions au fonds de garantie	-4'062'581	-4'205'985
Frais supplémentaires pour le rachat de rentes vieillesse	-20'452'568	-21'253'928
Frais de gestion	-4'304'898	-3'315'918
Total des primes et des frais de gestion	-211'216'978	-258'813'945
Frais de risques et de gestion	221'220'453	260'043'625
Contributions aux risques	157'654'070	181'859'399
Contributions aux frais	59'844'614	73'443'998
Cotisations au fonds de garantie	3'721'769	4'740'228
Sur-financement (+) / Sous-financement (-)	10'003'475	1'229'680

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Décision de contrôle du 4 octobre 2013 de l'Autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du canton de Zurich concernant le rapport 2012: diverses remarques et demandes relatives au rapport 2012 figurent dans la lettre de l'autorité de surveillance.

La fondation les a mises en œuvre dans les présents comptes annuels. Au demeurant, la fondation renvoie à sa prise de position détaillée remise à l'autorité de surveillance dans sa lettre du 2 décembre 2013.

9 Autres informations relatives à la situation financière

La situation en termes de taux de couverture de la Fondation collective Vita s'est améliorée au cours de l'exercice écoulé, passant de 102,5% à 106,2%.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan et susceptible d'influer fortement sur l'évaluation des comptes annuels 2013 n'est survenu.

Taux de couverture
selon l'art. 44 al. 2, OPP2

102,5%

106,2% ↗

2012 2013

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation collective Vita, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté (pages 9–30), au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres et les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;

- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA



Roland Sauter
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Matthias Sutter
Expert-réviseur

Bâle, le 26 mai 2014

Fondation collective Vita

Thurgauerstrasse 80 | 8050 Zurich
A partir du 1^{er} octobre 2014:
Hagenholzstrasse 60 | 8050 Zurich

www.vita.ch

